DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

<i>AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL</i> nº 21-22.0	AVIS CONTENI	J DANS LE PI	ROCÈS-VERBAL	nº 21-22.0
--	--------------	--------------	--------------	------------

PROPOSÉE PAR JEAN-CHARLES MARIN

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : nº 21-22 / 04

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un calendrier basé sur les besoins propres aux programmes universitaires et d'établissement.;

CONSIDÉRANT la volonté de tenir compte du calendrier de notre partenaire ESG-UQÀM, notamment en ce qui a trait au programme de baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie;

Il est proposé d'adopter le calendrier académique présenté en annexe pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

APPUYÉE PAR CYNTHIA LAPOINTE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE		
La Directrice générale	Date	

c.c. > Membres de la Commission des études universitaires